

# BUREAU

**Séance du 6 octobre 2022**

## **Délibération BU\_20221006\_002**

**Marché de fourniture de gaz industriel : lot n°1 : recharge de gaz avec contrat de location de bouteilles - avenant n°2 au marché**

**VOTE : Adopté par 3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**2 membre(s) étant absent(s)**

### **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 portant délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le marché 2021-06-10 passé avec l'entreprise AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE ;

Vu le projet d'avenant n°2 ;

Considérant la nécessité d'ajouter des prix au bordereau des prix unitaires de ce marché ;

### **DECIDE :**

**Article unique.** L'avenant n°2, ci-annexé, au marché n°2021-06-10 relatif à la recharge de gaz avec contrat de location de bouteilles, passé avec l'entreprise AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, est approuvé et monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à le signer.

**Régis BLANCHET**